



L'INFORMATEUR

Le bulletin d'information de Saint-Placide



Merci aux artisans de la glissade

Le comité organisateur ainsi que l'équipe de Festi-Vent sur glace aimerait remercier chaleureusement les artisans de la glissade qui une fois encore ont mis leur expertise au profit de l'événement.

Nous leur sommes reconnaissants de nous avoir donné de leur temps pour concevoir cette année encore une glissade qui fera la joie des jeunes et des moins jeunes.

Merci pour la machinerie Merci pour votre temps

- Alain Carrières transport,
- Brunet et Brunet Inc
- DéneigementLavigne
- Denis Carrières Transport
- Excavation Francis Belisle
- Excavation Maurice Arbic et fils Ltée
- Excavation Rémi Mainville
- Excavation Jocelyn Carrières
- Ferme Éric Labonté
- Les entreprises VG Inc.
- Transport Robert Mainville
- Transport Sylvain Mainville
- Alain Carrières
- Jean-Christophe St-Jacques
- Raymond Lavigne et Réjean Lavigne
- Denis Carrières
- Normand Giroux
- Jacques Sabourin
- Rémi Mainville
- Jocelyn Carrières
- Éric Labonté
- Richard Taillefer
- Robert Mainville
- Yvan Girard

AVIS

Circulation interdite sur le site de Festi-Vent

Lors du Festi-Vent sur glace 2011, qui se tiendra les 19 et 20 février 2011, le conseil d'administration a jugé préférable d'interdire l'accès aux véhicules de 9 h 30 à 17 h. Soit les rues ; Sauvé, Dubreuil, Daniel-Morin, de l'Église, de la Fonderie et la 2^e avenue seront fermées et il sera interdit de se stationner dans la rue lors de cette période. Pour ce qui est de la circulation locale, les citoyens devront fournir un permis de conduire avec preuve de résidence. Nous invitons aussi les citoyens à limiter leurs déplacements motorisés durant le festival afin d'assurer la sécurité des visiteurs. Le comité organisateur de Festi-Vent vous remercie de votre collaboration et nous souhaitons que cette année encore, le plaisir soit de la partie.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration !



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Lise Lavigne, directrice générale de la Municipalité

Avis est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Placide, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide statuera sur une demande de dérogation mineure à un règlement relatif au zonage 05-10-90 de l'ex-Paroisse de Saint-Placide, ci-après indiqué, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une assemblée ordinaire qui se tiendra le 7 mars 2011, à 20 heures, à la salle Jean-Paul-Carrières, située au 281, montée Saint-Vincent.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Demande numéro 2011-00001 :

Demande de dérogation mineure au :

Immeuble : Lot 1 555 143 du cadastre Québec
(5537, rue Grand-Maison)

Zone : Résidentielle RA-1

Nature : Autoriser un empiètement dans la marge avant de 0.55 mètres (1.8 pied), soit 4.5 mètres au lieu de 5.05 mètres, tel qu'exigé à l'article 3.12, tableau 5, du règlement de zonage 05-10-90 de l'ex-Paroisse de Saint-Placide.

Effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de rendre l'implantation du bâtiment conforme au règlement municipal en autorisant un empiètement dans la marge avant de 0.55 mètres (1.8 pied) et en permettant une marge de 4.55 mètres au lieu de 5.05 mètres tel qu'exigé à l'article 3.12, tableau 5, du règlement de zonage 05-10-90 de l'ex-Paroisse de Saint-Placide.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de l'assemblée du 7 mars 2011 quant à cette demande.

Donné à Saint-Placide, ce 18^e jour du mois de février de l'an 2011.

Lise Lavigne
Directrice générale